

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS  
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet  
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le dix- huit février, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 36 Quorum : 19

Présents : 29

Ayant donné un Pouvoir : 02

Absents : 05

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 31

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages  
exprimés : 16**

**Secrétaire de séance :**

Georges CAGNIN

**Date de la convocation :**

12/02/2025

**29 présents :** *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. *Champagneux* : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. *Rochefort* : / . *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel, M. PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude. *Sainte Marie d'Alvey* : M. PERSON Philippe. *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

**02 pouvoirs :** M. ARGOUD Yves à M. PERSON Philippe, M. PUGNOT Bertrand à M. PARAVY Jean-Claude.

**05 absents :** M. PICHE Barthélémy, M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. REVEL Daniel.

**OBJET :** BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE– AFFECTATION DES RESULTATS 2024 AU BP 2025

Considérant les résultats du compte administratif 2024 ci-dessous,

Budget Annexe Petite Enfance-Enfance Jeunesse	CA 2024
Recettes de fonctionnement	3 159 898.77
<i>Reprise excédent N-1</i>	
Dépenses de fonctionnement	3 159 898.77
<i>Reprise déficit N-1</i>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>0.00</b>
Recettes d'investissement	871 791.59
<i>Reprise excédent N-1</i>	
Dépenses d'investissement	871 791.59
<i>Reprise déficit N-1</i>	
<b>Résultat d'investissement sans RAR</b>	<b>0.00</b>
<i>RAR - Recettes</i>	<i>162 044.60</i>
<i>RAR - Dépenses</i>	<i>22 087.97</i>
<b>Résultat d'investissement avec RAR</b>	<b>139 956.63</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE (hors RAR)</b>	<b>0.00</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE (avec RAR)</b>	<b>139 956.63</b>

Après avoir examiné le compte administratif,

Constatant qu'il fait apparaître un **solde nul** en section de fonctionnement et un **solde nul** en section d'investissement (sans RAR),  
En tenant compte des restes à réaliser de l'exercice 2024 ceux -ci étant excédentaires, il n'y a pas de besoin de financement.

Monsieur le Président propose de n'affecter aucuns résultats au budget primitif 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'approbation du compte de gestion et le vote du compte administratif,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**Par 31 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

- DECIDE de n'affecter aucun résultat au budget primitif 2025.
- MANDATE le Président pour faire le nécessaire.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 24/02/2025,

Le Président,  
Paul REGALLET



Le secrétaire de séance,  
Georges CAGMIN